

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé. Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants.

L'ENTREPRISE

Nom ou dénomination sociale : Financière D3 Conseil en Gestion de Patrimoine

Adresse professionnelle ou siège social : 91 rue du faubourg saint honoré 75008 PARIS

SIREN: 538572710 RCS PARIS

NAF/APE : 7022 Z

STATUTS LEGAUX ET AUTORITES DE TUTELLE

Votre conseiller (ou intermédiaire) est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation 12065072 (Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre des activités réglementées suivantes :

CIF (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré sous le numéro E002935 auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (**ANACOFI-CIF**), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

IAS (Intermédiaire en Assurance) : courtier de type B n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance. Niveau de conseil 1 et 2.

IOBSP (Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiements) : courtier

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : www.acpr.banque-france.fr

Agent immobilier : titulaire de la carte professionnelle de transactions sur immeubles et fonds de commerce N°7501201800002527 délivrée par la CCI Paris Ile de France .Sans détention de fonds. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : MMA

Numéros de polices: 114240090

| Pour des montants de : | CIF | IAS | IOBSP | IMMO |
|---|--------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| Responsabilité Civile Professionnelle : | 2.500.000 e par an | 3000.000 e par an | 2.500.000 e par an | - |
| Garantie financière : | Non approprié* | 115.000 e par an | 115.000 e par an | 110.000 e par an |

*sauf exception: versement d'un acompte sur prise d'honoraires

Votre conseiller (ou intermédiaire) s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'**ANACOFI-CIF** disponible

au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou www.anacofi-cif.fr.

LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES : COMPAGNIES, ETABLISSEMENTS DE CREDIT, ENTREPRISES D'ASSURANCE, AUTRES FOURNISSEURS ET PARTENAIRES IMMOBILIERS (Promoteurs)

| Nom | Nature | Type d'accord | Mode de rémunération |
|--|--------------------|---|----------------------|
| ALPHEYS, NORTIA, Banque EDR, ODDO | Banque | Convention de distribution Convention de partenariat | Commissions |
| Generali, EDRAC, Vie plus, Generali Luxembourg | Assureur | Convention de courtage | Commissions |
| CALAO, SOFIDY, ALTIXIA | Société de gestion | Convention de distribution | Commissions |

MODE DE FACTURATION ET REMUNERATION DU PROFESSIONNEL

Dans le cas d'un conseil **CIF dit non-indépendant**, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

Dans le cas **IOBSP** :

Avant la conclusion de toute opération de banque ou service de paiement ou de tous travaux et conseils préparatoires, l'intermédiaire doit convenir, avec son client, y compris tout client potentiel, par écrit ou sur un autre support durable, des frais éventuels et, le cas échéant, de la rémunération qui lui seront dus. Lorsque l'opération de banque est relative à un contrat de crédit immobilier, l'intermédiaire précise s'il perçoit, au titre de cette opération, une rémunération de l'établissement de crédit, de la société de financement, de l'établissement de paiement ou de l'établissement de monnaie électronique concerné et quels en sont le montant ou, si ce montant n'est pas connu, les modalités de son calcul.

MODE DE COMMUNICATION

Rendez-vous, téléphone, sms, mails, courrier postal

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)

MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : FINANCIERE D3 91 rue du faubourg Saint Honoré 75008 Paris

Tel : 0662601704 ou par mail : frederique.simon@financiered3.com

Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Saisir un médiateur :

| | |
|---|--|
| <p>I - Médiateur compétent litiges avec une entreprise :</p> <p style="text-align: center;">Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris</p> <p>II - Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : <u>Pour les activités de CIF</u></p> <p style="text-align: center;">Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02</p> <p>Site internet : www.amf-france.org/fr</p> | <p>Pour les activités d'assurance</p> <p style="text-align: center;">La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09</p> <p>Site internet : www.mediation-assurance.org</p> <p>Pour les activités d'IOBSP et Immobilières¹</p> <p style="text-align: center;">Médiation de la consommation - ANM Conso 2 rue de Colmar 94300 VINCENNES</p> <p>Site internet : http://www.anm-conso.com</p> |
|---|--|

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'Anacofi dans le cadre de ses missions de contrôle.

Protection des données personnelles

Le nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), entré en vigueur le 25 mai 2018, s'inscrit dans la continuité de la Loi française Informatique et Libertés de 1978 et renforce le contrôle par les citoyens de l'utilisation qui peut être faite des données les concernant. Financière D3, dans le cadre de ses activités, est amenée à collecter, utiliser ou transmettre à des tiers des données personnelles concernant ses clients et partenaires. L'utilisation – traitement, transfert – de ces données par Financière D3 est obligatoire en raison de dispositions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de l'exécution de contrats qui vous lient à Financière D3 pour le bon déroulement des missions de Conseil en Gestion de Patrimoine. Par ailleurs, Financière D3 peut détenir des données personnelles vous concernant parce que vous avez souhaité recevoir des informations au sujet de la société ou de ses prestations. Financière D3 veille à ce que l'accès à ces données soit sécurisé et réservé aux personnes habilitées : le CIF, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF). Vous disposez concernant vos données personnelles d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit de restriction sur leur utilisation, d'un droit d'opposition à leur utilisation, d'un droit à l'effacement ou encore d'un droit à la portabilité. Si vous souhaitez plus d'information relativement au traitement de vos données personnelles, nous vous invitons à nous contactez à l'adresse suivante : frederique.simon@financiered3.com. En cas d'insatisfaction quant au traitement de vos données personnelles, vous avez la possibilité d'introduire en France une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (C.N.I.L) à l'adresse suivante : Service des plaintes, 3 Place de Fontenoy, TSA 80715 – 75334 Paris Cedex07– 0153732222www.cnil.fr/fr/plaintes.